Gouvernement en ligne

- Qu'est-ce que le gouvernement en ligne ?
- Que veut faire le gouvernement ?
  - Améliorer la prestation de services
  - Mettre en place un plan stratégique
- Administration électronique
  - Services en ligne
  - Cadre légal et administratif
  - Cadre de référence gouvernemental en gestion intégrée des documents
  - Répertoire gouvernemental
  - Registre référentiel
  - Logiciels libres
  - Architecture d'entreprise gouvernementale
  - Gestion des ressources informationnelles
- Standards
  - À propos des standards
  - Cadre commun d'interopérabilité
  - Normes ouvertes en TI
  - Clavier québécois
  - Liens utiles
- Société de l'information
  - Stratégie nationale
  - Fonds de la société de l'information
  - Villages branchés
  - Sommet mondial sur la société de l'information
  - Francophonie
- Cyberdémocratie
  - Qu'est-ce que la cyberdémocratie ?
  - Outils et documents de références
- Environnement sécuritaire
  - Directives
  - Orientations gouvernementales
  - Authentification des citoyens et des entreprises
  - Service québécois d'authentification gouvernementale

    - Réseau d'expertise et de la vigie
- Transfert de connaissances
    - Communautés de pratique
    - Veille stratégique
- Capacités organisationnelles
    - Démarche d'amélioration
    - Cadre de référence
- Meilleures pratiques
    - Gouvernement à citoyen
    - Gouvernement à entreprise
    - Gouvernement à gouvernement
    - Gouvernement à employé
- Guides, outils et documents de référence
    - Guides
    - Outils
    - Documents de référence
    - Vocabulaire
- Abonnement aux listes d'envoi

Recherche

>>

e-Veille

À la rencontre des gouvernements en ligne du globe

Janvier 2005

Gouvernements et logiciels libres

- Le potentiel des logiciels libres pour les gouvernements, ou pourquoi un gouvernement devrait-il se tourner vers les logiciels libres ?
- Les pays de l'OCDE et les logiciels libres : bilan et perspectives
- Adoption du logiciel libre au Royaume-Uni : les conclusions d'une vaste étude
- Pour une migration réussie vers le logiciel libre
- Logiciels libres et éducation

Le potentiel des logiciels libres pour les gouvernements, ou pourquoi un gouvernement devrait-il se tourner vers les logiciels libres ?

En informatisant leurs processus, les administrations publiques visent plusieurs objectifs, soit de simplifier l'accès à l'information administrative, pour le citoyen comme pour les ministères et les organismes; de réduire les coûts et le temps de gestion; d'améliorer le rapport citoyen et Administration; ainsi que d'augmenter la participation des citoyens. Traditionnellement, pour réaliser cette informatisation, la majorité des gouvernements du monde optaient pour des logiciels commerciaux propriétaires. Mais voici que le vent tourne. Linux et les logiciels libres font leur entrée dans un nombre grandissant d'États et d'organisations.

Les gouvernements ont des besoins spécifiques qui guident leurs choix technologiques. Ils doivent assurer l'archivage à très long terme et l'intégrité des données (par exemple, celles qui sont liées à l'état civil ou à l'impôt), garantir la sécurité de l'information (protection de la vie privée, des renseignements personnels et de l'information concernant la défense nationale), prévoir l'identification sûre du citoyen tout en

demeurant transparents. Qui plus est, les systèmes d'information doivent être implantés à un coût modéré.

Pour que toutes les règles soient respectées de façon homogène dans l'ensemble des ministères et des organismes, un cadre uniforme doit être mis en place. Les gouvernements doivent donc utiliser des formats de données et des protocoles de communication dont les spécifications sont disponibles, et des logiciels dont l'utilisation n'est soumise à aucune restriction, ce que les logiciels commerciaux dits *propriétaires* ne permettent pas actuellement. À cela s'ajoutent les risques encourus par les gouvernements, notamment en matière de sécurité ou découlant des liens avec une entreprise informatique qui détient un quasi-monopole mondial et qui provient d'un pays étranger. De plus en plus de gouvernements se tournent donc vers une nouvelle possibilité : Linux et les logiciels libres.

Mais qu'entend-t-on par logiciel libre ? [1]

Après la création en 1984, par Richard Stallman, du projet GNU (GNU n'est pas Unix), de très nombreuses communautés ont été fondées à travers le monde, formées d'étudiants, de chercheurs, etc., pour développer bénévolement des applications informatiques. Certains groupes de collaborateurs se sont ensuite constitués en sociétés. Un comité, formé de collaborateurs de haut niveau, effectue maintenant les contrôles et assure la cohérence et la qualité des applications. Son travail permet de produire des logiciels dont le coût est limité et la qualité élevée. Les logiciels libres doivent leur appellation aux quatre formes de liberté qui y sont associées : la liberté d'utiliser le logiciel ; d'étudier les codes sources du logiciel et de les adapter à ses besoins ; d'en distribuer des copies ; et de distribuer les sources éventuellement modifiées.

Aujourd'hui, le développement des logiciels libres repose en grande partie sur le travail de programmeurs d'organisations publiques ou privées. Ces programmeurs utilisent à la base les logiciels gratuits, les modifient pour y ajouter de nouveaux modules et applications ou pour les déboguer et les remettent ensuite, modifiés, à la communauté. À titre d'exemple, Andrew Morton, dans une allocution prononcée en juillet 2004 et rapportée par le *Government Computer News*, note qu'« environ 1000 développeurs contribuent en ce moment au développement de Linux sur une base régulière. De [ceux-ci], 100 sont employés par une entreprise pour ce faire. Ces 100 développeurs ont, à ce jour, effectué 37 000 des 38 000 derniers changements au système d'exploitation ». Les développeurs du libre mettent maintenant à la disposition de tous des logiciels gratuits, allant des outils de bureautique aux systèmes d'exploitation, en passant par des logiciels serveurs, des logiciels de dessin, etc.

Les avantages du libre

Parmi les avantages pour une organisation d'utiliser le libre, on trouve notamment :

1. **L'économie en achats de logiciels et de licences** : Le coût d'achat nul ou faible des logiciels libres par rapport à leurs concurrents représente un atout majeur. Néanmoins, il ne faut pas penser que la migration vers les logiciels libres se fait sans dépense. Il faut en effet prévoir des frais de formation, de soutien et de mise à jour de la main-d'oeuvre, à moins d'avoir à sa disposition des équipes à l'interne. D'une manière générale, tous ces coûts sont imputés à l'organisation ;
2. **L'économie en coûts et en temps liés au renouvellement fréquent de versions des logiciels propriétaires commerciaux** : En raison de leurs stratégies de commercialisation, les entreprises de logiciels propriétaires n'offrent plus de soutien à l'utilisation des anciennes versions de leurs logiciels et obligent ainsi les organisations à se procurer les nouvelles versions de leurs produits. Le logiciel libre, quant à lui, ne rend pas les organisations prisonnières des nouvelles versions de logiciels et des coûts de mise à jour logicielle ;
3. **Des possibilités pédagogiques indéniables pour les programmeurs** : Ceux-ci peuvent apprendre comment sont programmés les logiciels et participer au débogage des logiciels en développement. Malgré un mythe voulant que les logiciels libres isolent les programmeurs, il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de communautés de développeurs s'entraident et se soutiennent dans le développement de ces logiciels ;
4. **Le retour du contrôle aux utilisateurs** : En effet, ceux-ci peuvent adapter les applications à leurs besoins, mais surtout configurer leur système, à leur façon ;
5. **Une demande moins grande de capacité de l'ordinateur** : Linux et les logiciels libres, au contraire de leurs équivalents sur le marché, ne nécessitent pas un ordinateur aussi puissant ;
6. **Une sécurité accrue** : Le code ouvert multiplie le nombre de programmeurs qui vérifient le code, mais aussi l'accès au code qui attire les programmeurs compétents. Plusieurs programmeurs peuvent trouver les failles et les problèmes dans le code et les régler. D'ailleurs, 92 % des programmeurs Linux sondés par Evans Data à l'été 2004, ont déclaré que leur système basé sur Linux n'a jamais été infecté par un virus. 78 % des répondants ont également affirmé que leur système, développé sur Linux n'a jamais été piraté, alors que moins de 7 % disent qu'il a subi trois attaques ou plus. À titre comparatif, au printemps 2004, 60 % des développeurs autres que sur Linux ont rapporté des brèches dans la sécurité et 32 % déclarent que leur système a subi 3 attaques ou plus. Les rares fois où un système basé sur Linux a connu une intrusion frauduleuse, le quart des intrusions avait été perpétré par des personnes à l'interne qui possédaient un identifiant valide. La vulnérabilité des services Web et une configuration inadéquate des options de

sécurité comptent également parmi les quelques risques de trous de sécurité possibles avec Linux ;

7. **L'interopérabilité** [2] : Comme le code source est visible, les logiciels libres offrent davantage la possibilité de créer des passerelles entre les applications et les systèmes d'information. De plus, le mouvement des logiciels libres favorise la recherche de la compatibilité de ces logiciels avec — dans la mesure du possible — leurs équivalents sur le marché ;
8. **La transparence du système informatique** : Grâce à Linux et aux logiciels libres, il est possible de savoir exactement où et comment sont stockées les données dans les serveurs et les ordinateurs.

De projet marginal qu'il était au départ, le développement des logiciels libres connaît une effervescence remarquable. Le marché du libre compte aujourd'hui environ 80 000 applications dont plusieurs s'avèrent aussi conviviales que les logiciels propriétaires (ex. : la suite bureautique OpenOffice comporte les mêmes outils que Microsoft Office et une interface semblable). Des fournisseurs de renom, tels que IBM, Oracle, Sun, Hewlett-Packard ou Dell, fondent une large partie de leur stratégie sur Linux et les logiciels libres; ils ont également contribué à asseoir la crédibilité de ce mouvement révolutionnaire.

Rédactrice : Isabelle Vachon, analyste-conseil, Enquêtes et Veille stratégique, CEFRIO

Sources : « Comprendre les logiciels libres et Open Source », *Journal du Net*, 22 juin 2004.
Center for Digital Government. *Open source open government*, 2004, 8 p.
Di Cosmo, Roberto. *Logiciel libre pour l'administration publique : une nécessité*, Université de Paris VII et INRIA Roquencourt, 7 octobre 2002.
Wheatly, Malcolm. « The Myths of Open Source », *CIO Magazine*, 1er mars 2004.
Wheeler, David A. *Why Open Source Software / Free Software (OSS/FS)? Look at the Numbers !*, 7 novembre 2004, 126 p.

Les pays de l'OCDE et les logiciels libres : bilan et perspectives

C'est avec le dessein de dresser le bilan 2004 de l'avancement de la technologie de l'information dans ses pays membres et d'effectuer une prospective pour les années à venir que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié en décembre 2004 un rapport intitulé *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE : édition 2004*. Parmi les divers thèmes abordés dans les quatre cent vingt-cinq pages du document, l'organisation s'est intéressée aux logiciels libres.

Dans son rapport, l'OCDE a d'abord tenu à consolider la crédibilité des logiciels libres et à montrer leur popularité croissante. Selon l'organisation, les deux tiers des serveurs Web dans le monde reposent sur des logiciels libres (principalement Apache, mais aussi SunOne et Zeus) [3]. SendMail a également la cote pour la gestion de serveurs de courriel et le langage de programmation Perl est de plus en plus utilisé. Toujours selon son bilan, plusieurs gouvernements sont passés aux logiciels libres pour améliorer l'interopérabilité, renforcer la concurrence (c'est-à-dire, également, briser le monopole), et améliorer la sécurité des systèmes. De plus, huit pays de l'OCDE ayant répondu au questionnaire sur les politiques des TIC (l'Allemagne, l'Australie, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, Singapour et la Turquie) ont mentionné qu'ils avaient intégré ou projeté d'intégrer le logiciel libre dans leur stratégie nationale des TI.

Parmi ceux-ci, c'est l'Allemagne qui s'est le plus exprimé en faveur du logiciel libre, pour des raisons de diversification du paysage logiciel. Le pays souhaite ainsi contrarier une monoculture logicielle. Il y a eu décision du Bundestag en ce sens : l'État utilisera Linux pour certaines applications et fera la promotion de l'utilisation des produits libres dans l'administration publique.

Les Pays-Bas offrent un autre exemple d'utilisation des logiciels libres : ils ont récemment lancé un programme triennal de 3 millions d'euros pour effectuer le passage à Linux et aux logiciels libres dans le secteur public. Ce programme vise à promouvoir l'utilisation des normes ouvertes pour l'échange et le stockage de données. Il a pour objectifs, à terme, de rendre obligatoires au sein de la fonction publique des normes ouvertes, indépendantes des fournisseurs, et de promouvoir l'étude de solutions libres, chaque fois que des décisions d'investissement dans les TI sont prises dans le secteur public. Le gouvernement néerlandais étant décentralisé, chaque Administration aura le choix d'effectuer ou non ce virage. Le gouvernement préparera un catalogue de normes ouvertes recommandées, une licence logicielle type fixant les conditions dans lesquelles les logiciels produits dans le secteur public pourront être mis à sa disposition et une plateforme sur Internet pour l'échange de logiciels entre les organismes gouvernementaux.

Bien sûr, il ne s'agit que de quelques-unes des initiatives des gouvernements de l'OCDE dans le passage au logiciel libre. Des pays non membres de l'OCDE ont aussi effectué le virage au libre. Il suffit de citer ici le Brésil, un fervent défenseur de ce type de logiciel qui souhaite faire de l'Amérique du Sud un continent « ouvert », et le Pérou, dont le premier ministre a été poursuivi par une multinationale de

logiciels propriétaires pour son geste. Linux et les logiciels libres ont été implantés dans divers pays en développement, notamment en Afrique et en Amérique latine, pour l'informatisation à peu de frais des écoles, des villes et des villages.

Rédactrice :Isabelle Vachon, analyste-conseil, Enquêtes et Veille stratégique, CEFRIO

Sources : Deblock, Fabrice. « Le Brésil farouche partisan des logiciels libres », *Journal du Net*, 8 juin 2004.
Netcraft. *December 2004 Web Server Survey*, décembre 2004.
OCDE. *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE : édition 2004*, 2004, 425 p.

Adoption du logiciel libre au Royaume-Uni : les conclusions d'une vaste étude

Le logiciel libre peut-il s'avérer une solution viable et crédible de rechange aux logiciels propriétaires dans un contexte gouvernemental ? C'est avec l'intention de répondre à cette question que le gouvernement britannique a mis en branle, en septembre 2003, une vaste étude menée par l'*Office of Government Commerce* (OGC), un organisme qui coordonne les politiques d'achat entre les différents ministères. L'OGC a donc analysé de nombreux cas d'implantation de logiciels libres au sein de diverses composantes administratives du gouvernement britannique (unités gouvernementales, universités, organismes de santé, etc.). L'OGC a également observé trois autres cas européens.

En bref, quelles sont les principales conclusions de cette étude ? Selon les travaux de l'OGC, les logiciels libres représentent bel et bien une option viable et crédible pour remplacer les logiciels propriétaires…surtout depuis que les logiciels libres offrent des outils équivalents à ceux des logiciels propriétaires. Par exemple, la suite *Open Office* présente, à quelques détails près, les mêmes fonctionnalités usuelles que la suite *Microsoft Office*. Les logiciels libres peuvent donc combler les besoins de base du travail de bureau (traitement de texte, chiffrier, etc.) ou encore combler certains besoins plus complexes d'infrastructures (systèmes d'exploitation, serveurs Web, serveurs de courriel, etc.). De plus, l'adoption des logiciels libres peut générer des économies de coût significatives (logiciels, licences et matériels). Le tableau suivant illustre une différence de coûts associés à chacun des deux systèmes informatiques, libre et propriétaire. Les données de ce tableau proviennent de l'hôpital Beaumont de Dublin où les deux systèmes se côtoient.

Comparaison des coûts entre un système informatique de type logiciel libre et un système informatique de type propriétaire (en milliers d'euros)	**Logiciel libre**		**Logiciel propriétaire**	
	Coût initial	**Coût total sur cinq ans**	**Coût initial**	**Coût total sur cinq ans**
Applications bureautiques	27.5	34.7	120	288.5
Gestion de contenu	20	32.1	126	140.2
Applications d'imagerie digitale, de radiographie	150	237	4300	7339
Logiciel serveur	10	60.5	320	595.3
Messagerie	1	8.7	110	175
Apprentissage en ligne	1	4	35	175
Total	**209,5**	**377**	**4883** [4]	**8713**

Comparaison des coûts entre les deux systèmes.

L'étude s'est également attardée aux raisons qui freinent l'expansion des logiciels libres dans la fonction publique britannique. Principalement, ce serait le manque d'offre de fonctionnalités complexes en technologies « libres » qui retarderait son essor. L'OCG fait d'ailleurs une mise en garde quant à la possibilité que cette lacune entraîne des problèmes de migration des technologies et d'interopérabilité des systèmes informatiques.

Poursuivant sa lancée, l'OGC souligne que, pour bien réussir la migration vers le logiciel libre, certaines conditions s'imposent. Ainsi, l'adoption de ces logiciels nécessite des investissements en matière de planification, de formation des utilisateurs et d'enrichissement des connaissances pour l'implémentation des technologies ainsi que pour le soutien technique. Il est également important de porter une attention particulière aux différents détails entourant la migration des technologies et l'interopérabilité des systèmes. Nous reviendrons plus en détail sur les conditions de migration d'un système propriétaire vers le logiciel libre dans l'article suivant du présent bulletin.

Enfin, signalons que l'étude menée par l'OGC est porteuse d'enseignements pour toutes les organisations gouvernementales, mais aussi privées, désireuses de se lancer dans un projet d'implémentation de logiciels libres. Le court résumé présenté ici ne peut donner une idée juste de l'ampleur et de la richesse de l'information contenue dans cette étude. Pour en savoir davantage, n'hésitez pas à la consulter.

Rédactrice : Caroline Jacob, analyste-conseil, Enquêtes et Veille stratégique, CEFRIO
Source : Crochet-Damais, Antoine. « Le gouvernement britannique vante les mérites de l'Open Source », *Journal du Net*, 4 novembre 2004.
Office of Government Commerce. *Government open source software trials final report*, octobre 2004, 40 p.

Pour une migration réussie vers le logiciel libre

Le besoin d'une plus grande interopérabilité entre les systèmes, d'un renforcement de la sécurité ainsi que d'un meilleur équilibre coûts-efficacité, entre autres avantages escomptés, amène un nombre toujours croissant d'administrations publiques à envisager une migration vers les logiciels libres (Open Source Software ou OSS). Plusieurs caractéristiques font d'ailleurs que ces dernières applications conviennent particulièrement bien au secteur public, notamment parce qu'elles permettent un meilleur partage des logiciels et des savoir-faire entre les organisations. Mais encore, comment une administration publique peut-elle s'assurer que la migration des applications propriétaires vers les logiciels libres est réussie ? Et quelles sont les conditions gagnantes à mettre en place avant même d'entamer le processus ?

C'est pour répondre à ces questions et soutenir les administrations publiques européennes désireuses d'entreprendre une telle démarche que l'IDA (Interchange of Data Between Administrations) — désormais appellé IDABC (Interoperable Delivery of pan-European eGovernment Services) — a publié, en novembre 2003, son *Guide IDA de migration vers l'Open Source*. Géré par la Commission européenne, l'organisme a pour objectifs de mettre en œuvre et de soutenir des réseaux et des services permettant aux États membres de l'Union européenne de communiquer plus facilement entre eux de façon électronique. Dans ce contexte, l'IDABC a fait de l'interopérabilité l'une de ses priorités d'action et partant, a choisi de supporter les initiatives conduisant à l'implantation des logiciels libres [5].

Conçu pour les administrateurs, les responsables de services informatiques ainsi que les techniciens des administrations publiques européennes qui planifient une migration vers le logiciel libre, le guide poursuit un double objectif :

1. offrir de l'aide aux Administrations qui décident de migrer vers l'OSS ;
2. présenter une description, dans des termes techniques, de la démarche de migration.

Bien que les enseignements plus techniques du document soient certainement d'un grand intérêt, nous nous intéresserons davantage, pour notre part, à certaines règles de gestion (2e partie du guide), associées aux facteurs humains et organisationnels de la démarche. Avant même d'engager le processus ou aux premières étapes de son déploiement, les auteurs recommandent de suivre les grands principes suivants :

- avant de commencer, avoir une compréhension claire des motifs de la migration : en ce sens, il importe d'analyser les systèmes existants ;
- s'assurer que le changement reçoit un soutien actif, tant au sein de l'équipe informatique que chez les utilisateurs ;
- bénéficier de l'appui d'un décideur, d'un champion en faveur de la migration et dont la position hiérarchique est la plus élevée possible : cet appui s'avère tout à fait primordial, notamment pour prévenir la résistance au changement ;
- développer l'expertise et bâtir un réseau de relations avec la communauté OSS : il est primordial de bien comprendre l'environnement cible, aussi bien le logiciel choisi que l'architecture de base ainsi que les possibilités et les options ;
- commencer par des systèmes non critiques : par exemple, des projets pilotes, à petite échelle, impliquant seulement quelques utilisateurs ;
- introduire les nouvelles applications dans un environnement familier : plusieurs applications libres fonctionnent sur des systèmes d'exploitation propriétaires, ce qui permet leur implantation sans transformation intégrale de l'environnement. Si cette approche limite le choix des applications, elle permet néanmoins de jauger les réactions des utilisateurs à une échelle réduite ;
- s'assurer enfin que chaque étape de la migration est gérable.

On ne le répétera jamais assez, comme dans tout projet de changement, la consultation des utilisateurs demeure l'un des principaux gages de succès. Il est impératif de prendre le temps d'expliquer le raisonnement sous-jacent à la migration et d'exposer ses effets. Chacun doit

aussi pouvoir exprimer librement ses besoins et ses appréhensions et être rapidement mis en contact avec les nouvelles applications, de façon à se les approprier le plus vite possible. L'accès à des séances de formation aux nouveaux outils s'avère aussi déterminant et les décideurs doivent se garder de croire qu'un logiciel, parce qu'il est gratuit, est nécessairement compris et utilisé d'emblée, à un coût zéro.

Une initiative de la German Monopolies Commission illustre bien le caractère primordial de la consultation des utilisateurs : une fois la migration accomplie, l'équipe chargée du projet a en effet conclu qu'une meilleure intégration des employés dans le processus aurait certainement conduit à une augmentation de la productivité et de la satisfaction des utilisateurs. L'étude de ce cas a aussi démontré qu'une circulation active de l'information au sein de l'organisation, essentielle pour recueillir l'adhésion des opposants au projet, ainsi que le développement d'une expertise interne s'avèrent des conditions gagnantes.

Enfin, bien que le guide de l'IDABC suppose une migration complète vers l'OSS, la coexistence des environnements libres et propriétaires peut aussi être envisagée, voire retenue comme la solution idéale. Pour d'aucuns, en effet, un environnement hétérogène demeure une option intéressante pour optimiser l'investissement global dans les TI.

Rédactrice : Catherine Lamy, directrice adjointe, Enquêtes et Veille stratégique, CEFRIO
Sources :IDABC. *Guide de migration vers l'Open Source*, novembre 2003.
IDABC. *Migration to open source software of the German Monopolies Commission*, septembre 2004.

Logiciels libres et éducation

Selon le Réseau d'expertise en standards ouverts et en logiciels libres et ouverts (RESOLL), le secteur de l'éducation serait le milieu idéal pour l'adoption des logiciels libres. Compte tenu du manque de ressources inhérent à ce milieu, du nombre impressionnant de licences qu'il requiert et de ses besoins en développement constant, le secteur de l'éducation mérite amplement qu'on y implante ces logiciels.

La migration des systèmes informatiques de type propriétaires vers des systèmes de types libres engendre des réductions de coût importantes. Par exemple, en Oregon, dans le comté de Multnomah, la migration des systèmes de sept écoles (100 000 étudiants) a généré des économies de 10 000 dollars US par an. À titre indicatif, notons que les établissements scolaires de l'Oregon font office de précurseurs en matière d'utilisation des logiciels libres en milieu scolaire. Déjà en 1995, une première école avait fait le pari de modifier son infrastructure en implantant un serveur Linux.

En plus des économies de coûts liés à l'achat de licences ou de matériel, la migration vers les logiciels libres offre l'accès à un contenu gratuit, sans restriction de droit d'auteurs. Au moyen de nouveaux outils d'apprentissage, par exemple les sites Wikis [6], les élèves et les enseignants peuvent consulter un contenu informationnel gratuit. Comme un signe des temps, notons qu'à l'été 2003, le site anglophone de l'encyclopédie collaborative Wikipedia [7] — qui offre également une version française — a accueilli plus de visiteurs quotidiennement que le site de la réputée encyclopédie Britannica. Toutefois, il est à noter que la navigation sur de tels sites collaboratifs, où le contenu peut être ajouté ou modifié par le premier venu, exige un bon esprit critique...

Rédactrice : Caroline Jacob, analyste-conseil, Enquêtes et Veille stratégique, CEFRIO
Source : El Zaïm, Adel et Robert Gérin-Lajoie. *Vers un Réseau d'expertise en standards ouverts et en logiciels libres et ouverts (RESOLL), version 2.0*, 12 février 2004, 62 p.
Kaplan-Leiserson, Eva. « We Learning : Social Software and E-Learning, Part II », *Learning Circuits*, janvier 2004.

Pour en savoir plus

« Demystifying common misconceptions about open source, patents and legal liability », *Government Technology*, 17 décembre 2004.

infoDev et The Dravis Group. *Open Source Software : Perspectives for Development*.

Wheeler, David A. Why Open Source Software / Free Software (OSS/FS)? Look at the Numbers!. 7 novembre 2004, 126 p.

Et divers articles du *Linux Journal*

1. L'Office québécois de la langue française, en raison de certaines similitudes, met en garde contre la confusion possible entre le terme *logiciel libre* et d'autres termes utilisés en informatique : « il ne faut pas confondre le logiciel libre (*free software*) avec le gratuiciel (*freeware*), le partagiciel (*shareware*) et le publiciel (*public domain software*). Ici, free signifie « libre » (« sans contrainte ») et non « gratuit », même si, à l'heure actuelle, la plupart des logiciels libres sont distribués gratuitement ou à un prix dérisoire. Le logiciel libre est également protégé par des droits d'auteur » (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*). Retour au texte.

2. Capacité que possèdent des systèmes informatiques hétérogènes à fonctionner conjointement, grâce à l'utilisation de langages et de protocoles communs, et à donner accès à leurs ressources de façon réciproque (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*). Retour au texte.

3. Un sondage, réalisé par Netcraft en décembre 2004 auprès de 56,9 millions de sites Web, a révélé qu'Apache obtient 67,84 % du marché des serveurs Web, contre 21,25 % pour les produits Microsoft, 3,18 % pour ceux de Sun et 1,21 % pour Zeus. Retour au texte

4. Les chiffres étant arrondis, le total n'est pas égal à la somme des données du tableau. Retour au tableau

5. Toujours en novembre 2003, l'IDABC a instauré un observatoire du logiciel libre (Open Source Observatory) pour encourager et diffuser les meilleures pratiques du domaine en Europe. L'organisme y présente, entres autres éléments, différents documents et références destinés à initier de nouveaux utilisateurs au concept du logiciel libre ainsi qu'à informer les décideurs moins novices des plus récents développements dans le domaine. Retour au texte

6. Site Web collaboratif où chaque internaute visiteur peut participer facilement à la rédaction de son contenu. La principale caractéristique d'un site Wiki est de permettre à ses utilisateurs de modifier facilement et rapidement n'importe laquelle de ses pages. (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*. Retour au texte

7. Site Internet de Wikipedia. Retour au texte

Le **bulletin e-Veille** est produit sous la coordination du Sous-secrétariat à l'inforoute gouvernementale et aux ressources informationnelles du Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec le CEFRIO.

Sous-secrétariat à l'inforoute gouvernementale et aux ressources informationnelles du Secrétariat du Conseil du trésor
1500H, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 4T5
Téléphone : (418) 528-5505
Télécopieur : (418) 528-5506

Gestion et supervision
Pascal Doucet, conseiller en ingénierie documentaire et veille stratégique, Sous-secrétariat à l'inforoute gouvernementale et aux ressources informationnelles, Secrétariat du Conseil du trésor
Éric Lacroix, directeur des enquêtes et de la veille stratégique, CEFRIO

Réalisation et rédaction
Isabelle Vachon, analyste-conseil, Direction des enquêtes et de la veille stratégique, CEFRIO

Avec la collaboration de :
Catherine Lamy, directrice adjointe des enquêtes et de la veille stratégique, CEFRIO
Caroline Jacob, analyste-conseil, Direction des enquêtes et de la veille stratégique, CEFRIO

Recherche documentaire
Isabelle Poulin, documentaliste, Direction des enquêtes et et de la veille stratégique, CEFRIO

Révision linguistique
Diane Lambert-Tésolin, conseillère en rédaction, Direction des communications, Secrétariat du Conseil du trésor

Publications précédentes >>

Dernière modification de cette page : 2005-08-02

Québec

©Gouvernement du Québec, 2005